L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

C. FOUR & LIMET, Editeurs-Propriétaires.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI MATIN 14 JANVIER.

L'inauguration au Mechanics' Institute.

Cette cérémonie s'est passée dans un calme où certes l'enthousiasme n'a pas joué de rôle. L'enthousiasme vient des foules, et la rue Dryades n'était pas obstruée par le monde. Quelques gens, ici et là, formant des groupes séparés plutôt qu'un vaste rassemblement lévant les portes de l'édifice, se voyaient discutant entre eux avec e tte indifférence qui s'attache aux événements dont la valeur est douteuse et sur l'importance desquels on ne compte pas d'une manière absolue. Ces gens la ressemblaient dire : Voilà bien une inauguration de gouverneur, mais tiendra-t-elle? Est-ce là le gouverneur que nous aurons? Il sera inauguré, oui, mais par une moitié de Législature sans droit légal et qui est arrivée là avec l'appui de ces uniformes que nous voyons garder l'entrée de la salle législative. Que ces uniformes disparaissent, et nos législateurs s'évanouissent.

On a beau être radical, on raisonne et pour peu qu'on raisonne on ne saurait s'empêcher de souvenir que la situation est fort obscure et que qu'on ne sait pas si ce qui se fait aujourd'hui aura une durée légale demain. Une élection imaginaire, sans documents ni pièces justificatives, ne constitue pas le droit, or, c'est ce défaut de droit qu'on inaugure en ce jour; on se donne un gouverneur sans majorité, tout comme on s'est donné un Sénat et une Chambre de Représentants et on ignore comment tout cela pourra se justifier; on ne sait pas même si cela est justifiable.

Ces réflexions n'étaient pas de nature à faire naître la joie parmi les partisans de la pseudo-législature ni parmi les amis du pseudo-gouverneur. De là cette indifférence qui a régné pendant la cérémonie de l'inauguration parmi les maigres attroupements dans nous parlions plus haut.

Du reste il n'était pas permis à tout le monde d'entrer au palais de l'Institut. On aurait dit une cérémonie mystérieuse. Les plus dévoués et les plus connus étaient seuls admis, le peuple étant relégué à distance. Au lieu de plèbe noire ou blanche, on voyait bon nombre de policiers se tenant dans l'anti-chambre du cabinet du gouverneur et un fort détachement de soldats des Etats-Unis occupant une partie de la salle. C'était la beaucoup d'honneur pour la pseudo-Législature dont le seul mérite est d'avoir, en opposition avec l'opinion publique, arboré le drapeau de Grant et Kellogg dans le but de continuer le gouvernement radical auquel l'Etat doit tant de prospérité et de fortune.

Voici maintenant le procès verbal de cette cérémonie qui s'est accomplie au bruit retentissant du canon de la place Lafayette.

A 11 heures, le pseudo sénat n'avait pas de quorum, et il a fallu que les sergents-d'armes se livrassent à une recherche active pour trouver et faire arriver le nombre de membres nécessaire à la validité des délibérations. Le chapelain alors a fait une courte prière, après quoi on a voulu lire les minutes. Mais cette lecture ayant été interrompue, on s'en est dispensé et le sénateur Ingraham a demandé que le sénat se retirât en séance exécutive.

A 11 heures et demie, le sénat ayant reçu la résolution de la chambre relative à la cérémonie de l'inauguration du gouverneur, se rend dans la grande salle des Représentants où le président occupe le siège de l'orateur et où les sénateurs occupent des sièges qui ont été réservés pour eux devant la plateforme.

Sur cette plateforme de l'orateur, on voyait le juge Durell, le membre du Congrès Hazrell, le colonel Billingham, Geo. T. Ricott, W. G. Brown, candidat pour la surintendance de l'éducation publique, Harry Lott et plusieurs autres.

Dans la salle se trouvaient plusieurs dames et quelques membres du parti républicain visant à la célébrité. Il y avait peu de monde dans les couloirs, évidemment parce que les sergents d'armes n'en permettaient pas l'entrée à tout le monde, car bien que les radicaux soient en faible minorité dans la ville, il y en a cependant assez pour remplir la salle de l'Institut.

L'entrée de Thos. Wm. Pitt Kellogg et de l'intérimaire Pinchback a été annoncée par une petite fanfare jouant nous ne savons quel air, et les sergents d'armes avaient une colonne de républicains parmi les quels nous avons remarqué B. F. Flanders, E. C. Anthony, le colonel Shaw, Casey, le maréchal Packard, W. R. Hicks et d'autres. Des acclamations ont retenti dans toute la salle quand ils ont paru, et le président a présenté M. Kellogg au chef de justice Ludeling comme le gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

M. Kellogg alors a lu un discours assez long mais dont nous ne reproduirons que les passages les plus saillants, pour éviter l'attention de nos lecteurs.

Après avoir fait valoir quelques déclarations sénatoriales M. Kellogg a fait la législation imprudente, pour pas le mot le plus strict, et différemment la politique dans les nominations faites par le président Grant, quelques mots sur la politique de la fraude et de la violence employée par les démocrates, et sur les différentes élections de l'Etat et de la Louisiane.

M. Pinchback a aussi prononcé un discours qui lui a valu des congratulations dans la salle. M. Kellogg après quoi M. Ingraham a fait la motion que le Sénat se retirât dans la salle habituelle de ses séances et la motion a été adoptée.

Dans l'intervalle de la Chambre où l'inauguration du gouverneur Kellogg s'est faite, on a vu en uniforme plusieurs officiers de l'armée et de la marine des Etats-Unis.

SÉNAT. Après le retour du Sénat dans sa chambre, C. C. Antoine a été nommé comme intérimaire gouverneur et président du Sénat. Alors une suspension de la séance a eu lieu pour donner le temps au nouveau président de recevoir les félicitations de ses amis. Cette cérémonie accomplie, le Sénat s'est ajourné.

Tremblement de terre

Une dépêche de Bombay dit qu'un horrible tremblement de terre a eu lieu à Songhur, ville du district indien de Baroba Dominoes, à 114 milles au nord de Bombay, et que, dans la ville seulement, 1200 personnes ont péri. On ne sait rien des environs, mais on craint qu'il ne faille ajouter beaucoup de gens à la liste des victimes.

PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 13—Arrivés, la barque norvégienne Attila, en 58 jours de Cardiff, avec des rails; la barque espagnole Perla, en 6 jours de la Havane, sur lest; la goélette Helena Pizzati, en 10 jours d'Utilla, avec des fruits.

Le navire Thorndeau, en 55 jours de Hull, sur lest.

New-York, 12—Argent: plus facile de 5 à 6. Change, sur Ang. Or, 112 1/8 à 1/4.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La population catholique de la ville a célébré avec beaucoup de pompe, dimanche, l'ouverture du troisième concile de la province de la Nouvelle-Orléans, qui comprend le diocèse de Mobile, de Galveston, de Little-Rock et de Natchitoches.

Le but du concile est d'adopter des réglements pour la gouverne des différents diocèses.

Vers neuf heures et demie, la procession s'est formée rue du Canal sous la direction du grand-marshal, M. Gustave LeGardeur.

A dix heures elle s'est mise en marche pour se rendre à la cathédrale. Elle était composée comme suit:

Première division commandée par le marshal C. F. Hinsinge: La section de St-Joseph de l'Union militante catholique de la paroisse de la Trinité.

Seconde division commandée par le marshal H. Exerstine: La Société allemande catholique de Sainte-Marie; la section de Saint-George de l'Union militante catholique; la section du Sixième District de de l'Union militante catholique et la seconde section de l'Association de Bienfaisance allemande catholique.

Troisième division commandée par le marshal J. G. Deveroux: La section de St-Alphonse de l'Union militante catholique; la Société de St-Aloysius des jeunes gens du Troisième District.

Quatrième division commandée par le marshal W. H. Byrnes: L'Association catholique d'Abstinence totale de la Nouvelle-Orléans; l'Union militante catholique de la paroisse de l'Immaculée Conception et l'Union militante des paroisses St-Joseph et Annonciation.

La procession s'est arrêtée rue de Chartres devant l'archevêché, afin de permettre à l'archevêque Perché, au conseil diocésain et au clergé catholique de la Nouvelle-Orléans de se joindre à elle.

A la cathédrale, monseigneur Perché a officié avec l'aide des évêques Martin, de Natchitoches; Elder, de Natchez; Quinlan, de Mobile; Dupuis, de Galveston, et Fitzgerald de Little-Rock.

La manifestation a été très imposante et la foule se pressait sur les trottoirs pour voir défiler la procession.

On nous dit que le concile siégera pendant une semaine et qu'il y aura deux séances par jour: la première à dix heures du matin, où les évêques seront seuls admis, et la seconde à trois heures de l'après-midi pour les évêques et le conseil des théologiens.

La population hébraïque a célébré, dimanche, le dix-huitième anniversaire de la fondation de l'Asile pour les veuves et les Orphelins. La réunion a été très gaie et un grand nombre de personnes assistaient aux cérémonies d'usage.

L'asile a été fondé en janvier 1855 et contient maintenant 85 pensionnaires. Le but de ses fondateurs a été non seulement de pourvoir aux besoins les plus pressants des malheureuses veuves et des pauvres orphelins abandonnés, mais de donner aux si a ces derniers une instruction solide qui peut leur permettre de se faire une position dans le monde.

Cette charitable institution a fait le plus grand bien dans la communauté et a produit souvent des hommes de mérite. Le président de l'Asile, M. George Jonas, a reçu les nombreux invités avec l'urbanité la plus parfaite.

Les pensionnaires vêtues de leurs habits de fête paraissaient toutes heureux et contents. Les récitations et les chansons ont été accueillis par de vifs applaudissements, et un long et éloquent discours de M. Isaiah D. Moore est venu terminer cette journée agréable sous plus d'un rapport.

Le juge Durell nous force encore à parler de lui: il est inutile d'ajouter que ce n'est pas pour en dire du bien!

Ce *dogue* mal-strait, tout en faisant exactement le contraire de ce qu'il faut pour être respectable, a la prétention de vouloir être respecté, en dépit du bon sens même.

Cette monomanie nous semble assez singulière chez un homme qui n'a pas craint par sa conduite de se mettre au ban de l'opinion publique. Jendi donc, M. Durell, président de la Cour de Circuit des Etats-Unis, s'est laissé aller à un mouvement de mauvaise humeur, qu'il regrette bien certainement aujourd'hui, car toute la ville en a fait des gorges chaudes.

Voici l'histoire: Un de ses fidèles, un certain Carson Mudge accusait, jendi, devant sa cour, M. Shannon, commissaire des Etats-Unis, d'avoir tenu certains propos malsonnants contre son *Honneur*. Il faut en croire à rimeur, le commissaire aurait prétendu qu'il pouvait faire ce que Durell ne lui ou lui demandait, en employant certaines mesures.

Le vaut de la poursuite M. Thomas Shannon comparu devant le juge et a été jugé contre la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour avoir prononcé des paroles injurieuses à l'adresse de M. Durell, lorsque son dépositaire avait été appelé à témoigner dans une affaire de vol de tonneaux de sucre, et qu'en vertu de ses fonctions il avait été obligé de prendre des mesures pour la saisie de ces tonneaux.

Il a été prouvé que M. Shannon avait dit à M. Durell, lorsque son dépositaire avait été appelé à témoigner dans une affaire de vol de tonneaux de sucre, et qu'en vertu de ses fonctions il avait été obligé de prendre des mesures pour la saisie de ces tonneaux, que M. Durell ne pouvait pas le faire, et qu'il ne pouvait pas le faire, et qu'il ne pouvait pas le faire, et qu'il